

11^e feuille

Mairie d

ARRONDISSEMENT d

De

an mil huit cent dix-huit, à

Heure de

ACTE DE MARIAGE d

âge de

ans, né à

département

d

le

du mois d

mil

d

fil

domicilié à

département

N.º

d

domicilié à

département

et de

Et d

âge de

ans, née à

département d

le

du mois d

mil

domiciliée

à

département d

fil

d

domiciliée à

département d

et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an XI, sur le Mariage, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux.*

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d

département d

âge de

domicilié à

profession de

d

domicilié à

département

d

âge de

profession de

d

domicilié à

département

d

âge de

profession de

Et d

domicilié à

département

d

âge de

profession de

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.